

B O U R S E D I R E C T
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 13 988 845,75 €
Siège social : 253, boulevard Pereire - 75017 Paris
408 790 608 RCS Paris

-ooOoo-

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 11 MAI 2016

FORMULE DE PROCURATION

Je soussigné (*nom, prénom*)

demeurant à

propriétaire de actions de la société anonyme Bourse Direct, au capital de 13 988 845,75 €, dont le siège social est à Paris (17^{ème}) - 253 boulevard Péreire, constitue pour mandataire :

Monsieur ou Madame¹

demeurant

pour me représenter à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de ladite société, convoquée pour le 11 mai 2016, à 8 heures 30 au Pavillon Ledoyen - 1 Avenue Dutuit - 75008 PARIS.

Ceux qui ne pourraient y assister ont la possibilité, selon leur choix :

- de donner procuration à leur conjoint, à leur partenaire ayant signé un pacte civil de solidarité, à un autre actionnaire, ou à une autre personne,
- d'adresser à la société une procuration sans indication de mandat,
- de voter par correspondance.

En conséquence, assister à cette assemblée et à toute autre assemblée qui, par suite de défaut de quorum, serait ultérieurement convoquée avec le même ordre du jour, signer la feuille de présence, les procès-verbaux et toutes autres pièces, accepter ou refuser les fonctions de scrutateurs, prendre part à toutes délibérations et émettre tous votes sur les questions de l'ordre du jour et à celles soulevées par des incidents de séance et généralement faire le nécessaire.

Conformément à l'article L. 225-106 du Code de Commerce, si la présente procuration est renvoyée sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émettra un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par lui.

En aucun cas, l'actionnaire ne peut retourner à la société à la fois le présent pouvoir et le formulaire de vote par correspondance.

Fait à

Le

¹ Rayer la mention inutile.